

01 Entretien des chaudières

Principe

Mars 2018

L'entretien obligatoire d'une chaudière a pour but de prévenir les risques sanitaires liés à la combustion et à ses émissions. Ces interventions peuvent avoir également un impact sur les consommations énergétiques (jusqu'à 10%). L'ajustement de certains réglages a une influence non négligeable sur le fonctionnement.

Pour formaliser l'entretien annuel des chaudières, des normes ont été rédigées afin de clarifier les opérations à réaliser lors de la prestation (Normes NF X50-010 pour le gaz, et NF X50-011 pour le fioul). Elles s'appliquent à des chaudières ayant des puissances allant de 4 à 400 kW.

Détails techniques

Voici les services ou prestations compris lors d'une maintenance (si les opérations de vérifications révèlent des défauts, un(e) nettoyage/réparation/remplacement est nécessaire) :

- Nettoyage du corps de chauffe, du brûleur, de la veilleuse, de l'extracteur
- Vérification du circulateur
- Vérification et réglage des organes de régulation
- Vérification des dispositifs de sécurité (thermostats, pressostat, dispositif anti-retour de flamme, soupapes, etc.)
- Vérification du conduit de raccordement (voir XP P45-500)
- Vérification des débits de gaz et réglage éventuel, si cette procédure est bien prévue par le fabricant
- Pour les chaudières avec ballon à accumulation, vérification des anodes ainsi que des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci
- Dans le cas d'une chaudière équipée de brûleur à air soufflé :
 - Mesure de la température des fumées
 - Mesure de la teneur en CO₂ ou en O₂ dans les fumées
- Dans le cas d'une chaudière à circuit de combustion non étanche (type B) :
 - Une fois les opérations de réglages effectuées, mesure de la teneur en CO
 - Si la teneur mesurée est supérieure à 50 PPM, la chaudière ne doit pas être remise en marche avant correction pour revenir aux conditions normales de fonctionnement
- La main d'œuvre nécessaire au remplacement des pièces défectueuses (dans certains cas)
- La fourniture de joints des raccords mécaniques dont le changement est rendu nécessaire du fait des opérations d'entretien



Pour plus d'information sur tous ces éléments, le [Guide de l'entretien des chaudières](#) de ***l'Association des professionnels pour le chauffage durable*** permet d'apporter des précisions. Par ailleurs, suite à l'intervention, l'entreprise doit fournir sous 15 jours une attestation d'entretien de la chaudière pouvant être utile en cas de sinistre.

Entretien des chaudières

Éléments financiers

Il existe deux modalités pour faire entretenir une chaudière :

- Les contrats d'entretien/maintenance/exploitation : ils sont passés avec des entreprises spécialisées et leur périmètre peut être ajusté en fonction de vos besoins. En effet, les postes de facturations désignés P1, P2, P3, P4, ... peuvent englober la fourniture d'énergie, l'entretien courant, le renouvellement du matériel e les financements de gros travaux de rénovation. Pour toute question relative aux spécificités des contrats d'exploitation, vous pouvez contacter votre Conseiller en Energie Partagé.
- Les recours ponctuels : cela consiste à faire appel à une entreprise qualifiée tous les ans. Avec ce système, il y a un risque ne pas pouvoir obtenir de rendez-vous suffisamment rapidement en raison de l'agenda des entreprises souvent chargé avant les périodes de chauffe.

De manière générale, les contrats sont plus avantageux du point de vue économique et offrent un confort dans la prise de rendez-vous. Les tarifs dépendent de l'entreprise et des installations à entretenir. Pour les chaudières d'une puissance inférieure à 70 kW, il faut compter environ **300€**.